



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

lieux de mémoire

Question écrite n° 122560

Texte de la question

M. Éric Raoult attire l'attention de M. le ministre délégué aux anciens combattants sur la profanation du carré musulman du cimetière militaire de Notre-Dame-de-Lorette à Ablain-Saint-Nazaire (Pas-de-Calais). En effet, cette profanation a beaucoup révolté la communauté musulmane de notre pays ; 50 tombes ont été maculées et dégradées à la peinture. Cette agression islamophobe contre ce haut lieu de courage et de mémoire de la Grande Guerre réclame, comme l'a demandé le Chef de l'État des poursuites et un châtiment exemplaire. Ces actes sont odieux et les condamnations de leurs auteurs doivent être rapides et lourdes. D'autre part, il conviendrait que des excuses nationales et officielles puissent être exprimées par les pouvoirs publics auprès du Conseil français du culte musulman (CFCM) pour marquer la réprobation du peuple français, et son indignation à l'égard des individus qui ont agi de la sorte. Un message du Gouvernement en ce sens pourrait ainsi être lu prochainement, dans les jours ou les semaines qui viennent. De plus, les carrés musulmans semblent devenir après les cimetières juifs, les cibles de ces actes racistes : ils doivent donc faire l'objet d'une protection particulière qui permettrait de rassurer la communauté musulmane. Il lui demande donc quelles mesures il compte prendre en coordination avec son collègue de l'intérieur, pour assurer cette protection des carrés musulmans, des cimetières militaires et civils.

Données clés

Auteur : [M. Éric Raoult](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (12^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 122560

Rubrique : Anciens combattants et victimes de guerre

Ministère interrogé : anciens combattants

Ministère attributaire : défense

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er mai 2007, page 4027